

Image not found or type unknown



Avis sur un droit succession

Par **gnoel**, le **03/08/2014** à **10:32**

bonjour,
Après la mort de mon père le notaire ayant estimé la maison à 120 000 euros et entre temps une des heritiers ont passés par une agence immobilière qui a estimé à 150 000 euros sans m'avertir . c'est que à 120 000 euros je me suis porter acquéreur mais elles ne sont pas d'accord,elles veulent 150 000 euros que moi je suis pas d'accord.
question:est ce que le bien peut être vendu même si je ne suis pas d'accord
merci pour vos réponses.
SINCERES SALUTATIONS.